



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 27 février 2020 à 20h00**

Page : 1 de 4

<u>CONVOQUES :</u>	<u>PRESENTS :</u>	<u>EXCUSES :</u>	<u>REPRESENTE PAR :</u>
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Olivier DELMER	X		
Georges LARROQUE	X		
Annie COURTIER	X		
Magali SZESTAK	X		
Karine DA SILVA COUTINHO		X	Mme SZESTAK
Bertrand COSSOUX	X		
Priscilia BIONDI			
Olivier GAMIETTE			
Paul SCHULTZ	X		
Gérard ESPINERA	X	X	M. SCHULTZ
Elisabeth LONGUEVILLE			
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Madame CHAPUS est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Convention pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air à l'été 2020.

Accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 - Adopté à l'unanimité.

D-2020-02-01 : approbation du compte administratif 2019 « Commune »

Monsieur Delmer présente le compte administratif 2019 « Commune » dont les résultats sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019		Dépenses	Recettes	Recettes - Dépenses
REALISATIONS	Section de fonctionnement	917 665.48	1 181 194.41	263 528.93
	Section d'investissement	297 745.52	285 061.75	-12 683.77
REPORTS	Section de fonctionnement	0.00	219 750.49	219 750.49
	Section d'investissement	67 328.48	0.00	-67 328.48
TOTAL	Réalisations + Reports	1 282 739.48	1 686 006.65	403 267.17
RESTES	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	389 676.49	135 821.86	-253 854.63
	Total	389 676.49	135 821.86	-253 854.63
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	917 665.48	1 400 944.90	483 279.42
	Section d'investissement	754 750.49	420 883.61	-333 866.88
	Total cumulé	1 672 415.97	1 821 828.51	149 412.54



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 27 février 2020 à 20h00**

Page : 2 de 4

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Schultz, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 « Commune ».

D-2019-02-02 : approbation du compte de gestion 2019 « Commune »

Monsieur Delmer présente le compte de gestion 2019 « Commune » tenu par le Trésorier dont la synthèse avec le compte administratif 2019 « Commune » montre la parfaite concordance.
Adopté à l'unanimité.

D-2019-02-03 : approbation du compte administratif 2019 du service « Eau » de la Commune

Monsieur Delmer présente le compte administratif 2019 du service « Eau » dont les résultats sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019		Dépenses	Recettes	Recettes - Dépenses
REALISATIONS 2019	Section d'exploitation	5 755.00	12 278.72	6 523.72
	Section d'investissement	1 636.00	5 755.00	4 119.00
REPORTS 2018	Section d'exploitation	0.00	32 356.97	32 356.97
	Section d'investissement	0.00	20 595.00	20 595.00
TOTAL	Réalisations + Reports	7 391.00	70 985.69	63 594.69
RESTES A REALISER A reporter en 2020	Section d'exploitation	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
	Total	0.00	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	5 755.00	44 635.69	38 880.69
	Section d'investissement	1 636.00	26 350.00	24 714.00
	Total cumulé	7 391.00	70 985.69	63 594.69

Suite au transfert de la compétence « Eau potable » à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine » et la clôture du budget « Eau » au 31 décembre 2019, il est précisé que les résultats seront reportés sur le budget 2020 de la Commune.

Le château d'eau qui n'est plus en service reste propriété de la Commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Schultz, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du service « Eau » de la Commune.

D-2020-02-04 : approbation du compte de gestion 2019 du service « Eau » de la Commune

Monsieur Delmer présente le compte de gestion 2019 du service « Eau », tenu par le Trésorier, dont la synthèse avec le compte administratif 2019 du service « Eau » montre la parfaite concordance.
Adopté à l'unanimité.

D-2019-02-05 : approbation du règlement intérieur du personnel

Le règlement intérieur présenté a pour objectif, en régissant les devoirs et droits des personnels en fonction, de définir de façon claire et précise, un certain nombre de règles qui définiront les conditions de travail du personnel communal. Ce règlement a aussi pour but de favoriser le positionnement de chaque agent sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues.

Après débat sur la date limite pour solder les congés de l'année N-1, la majorité se positionne pour la date du 31 janvier de l'année N et non celle du 31 mars, comme proposé par Monsieur le Maire.

Ce règlement a été soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, le 25 février 2020. Sous réserve d'un avis favorable, ce règlement est adopté à la majorité, avec deux abstentions.



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 27 février 2020 à 20h00**

Page : 3 de 4

D-2020-02-06 : création d'une Autorisation De Stationnement (ADS)

Monsieur le Maire a été sollicité par Monsieur Guillaud-Magnin qui propose ses services en tant que taxi attitré à Boissise-la-Bertrand.

Ce dossier a été étudié par Madame Szestak et présenté en commission urbanisme le 14 janvier 2020.

Considérant qu'une Autorisation De Stationnement sur la Commune permettrait aux Boissisiens d'être prioritaires pour leurs demandes de transport et de bénéficier de tarifs préférentiels, les frais de prise en charge étant moindres au départ de la ville d'attache, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour la création d'une Autorisation De Stationnement sur la Commune. Le stationnement est prévu sur le parking du cimetière. Avis favorable à l'unanimité.

D-2020-02-07 : CAMVS - approbation de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

Les lois pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR), et Egalité Citoyenneté (EC), ont défini un cadre nouveau à l'échelle intercommunale, afin d'améliorer le service aux demandeurs d'un logement social et de définir des stratégies locales en matière d'attributions.

Cette réforme se traduit notamment par la mise en place de Conférences Intercommunales du Logement qui réunissent l'ensemble des acteurs et qui doivent définir les orientations en matière d'attribution dans un document cadre d'orientation sur les attributions et sa déclinaison territoriale dans une « convention intercommunale d'attribution ».

Il est proposé d'approuver la convention intercommunale d'attribution adoptée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, par délibération n°2019.7.41.224 du 16 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

D-2020-02-08 : SDESM - groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés

La loi NOME (*Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie*) du 7 décembre 2010 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Le SDESM propose aux communes adhérentes de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine-et-Marne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'adhésion de la commune de Boissise-la-Bertrand au groupement d'achat d'énergie et de services associés, pour la période 2020-2025,
- approuve le programme et les modalités financières,
- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande,
- autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

D-2020-02-09 : halte-garderie de Cesson – Avenant 2020

L'avenant 2020 à la convention de participation à la halte-garderie de Cesson au bénéfice des familles Boissisiennes détermine un nombre d'heures d'accueil annuel de 2 000 heures avec une participation financière de la commune fixée à 1,54 € de l'heure.

Deux familles sont bénéficiaires actuellement. Un courrier va leur être adressé pour les informer de cette aide communale et les sensibiliser sur le fonctionnement : la participation étant basée sur les réservations et non le réalisé.

L'avenant pour l'année 2020 est adopté à l'unanimité.

D-2020-02-10 : ASSAD RM - renouvellement de la convention pour son service d'aide à domicile

L'ASSAD RM propose de renouveler, par voie de convention avec la Commune, son service d'aide à domicile auprès des personnes âgées et des personnes handicapées domiciliées à Boissise-la-Bertrand.

La convention pour l'année 2020 est adoptée à l'unanimité.

D-2020-02-11 : CAMVS – convention pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air – Été 2020

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique culturelle, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine propose d'organiser une séance de cinéma en plein air conjointement avec les communes membres volontaires, au cours de l'été 2020.

Pour définir les principes et les modalités d'organisation, une convention doit être établie entre la CAMVS et la commune de Boissise-la-Bertrand, favorable à cette manifestation. La date du 13 juin au soir est retenue.

La convention proposée est adoptée à l'unanimité.



**Compte Rendu
du
Conseil Municipal
Du 27 février 2020 à 20h00**

Page : 4 de 4

Questions et informations diverses

Le bureau des élections est constitué pour le 15 mars 2020, de 8h00 à 18h00.

Monsieur Bernheim remercie les adjoints et conseillers municipaux pour leur travail consensuel et productif au cours du mandat qui se termine. Il adresse également ses remerciements à l'ensemble du personnel communal pour son dévouement et son efficacité.

L'ensemble des élus remercient à leur tour Monsieur Bernheim.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45